

GENAVIR

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A L'USAGE DES

PLASTIQUES A USAGE UNIQUE

Plouzané, le 31 Mai 2021

Les plastiques, et plus particulièrement les déchets d'emballages en plastique comme les sacs à usage unique sont, et de loin, les déchets les plus répandus dans l'environnement marin. Ils représentent 75% des déchets marins.

Ces déchets ont un fort impact sur la santé humaine, la biodiversité marine mais aussi sur les activités s'exerçant en mer.

Le plastique est présent à outrance dans notre quotidien. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire vise à réduire l'utilisation du plastique jetable et à favoriser la substitution du plastique par d'autres matériaux ou le développement d'emballages réutilisables ou recyclables et effectivement recyclés. Certains produits en plastique à usage unique sont d'ores et déjà interdits et d'autres le seront dans les années à venir.

Afin d'être non-seulement porteur mais de plus « au vent » de la démarche gouvernementale, **GENAVIR s'engage dès à présent dans une politique « 0 plastique à usage unique ».**

A chaque fois qu'un produit plus respectueux de l'environnement et équivalent est disponible sur le marché, il sera préféré à un produit plastique à usage unique.

Cela concerne notamment les ustensiles de restauration (bouteilles, couverts, gobelets, pailles) et le matériel de bureau (stylos, porte-mines, classeurs, intercalaires, agendas, enveloppes).

Fait à Plouzané, le 31 mai 2021

Eric DERRIEN
Directeur Général

A blue ink signature of Eric DERRIEN, consisting of several loops and a horizontal line at the end.